



NOUVELLES IMAGES d'HAÏTI

Le mensuel du Collectif Haïti de France

SOMMAIRE

Page 1-2

L'ARTICLE DU MOIS

« On ne naît pas femme, on le devient »

Page 3

VU DANS LA PRESSE ET DANS L'EDITON

Une armée de mauvais souvenirs ; Changement de paradigme ; Les voix inaudibles

Page 4

L'ACTUALITE DU COLLECTIF HAITI DE FRANCE

Partenariat avec Ethiquable, Mission de la chargée de mission en Haïti.

EDITORIAL

Octobre 2011 - n°101

L'article de ce mois d'octobre apporte un éclairage sur le statut juridique des femmes en Haïti et sur l'évolution de leur rôle dans la société. C'est le troisième numéro de NIH où les femmes haïtiennes ont la vedette - non pas pour présenter la mode sur papier glacé - mais comme créatrices, coordinatrices ou membres d'action de solidarité sur le terrain : les femmes de l'organisation AFLIDEPA basée à Limonade pour le développement de la production agricole et artisanale (n° 99), les femmes de l'APROSIFA pour la promotion de la santé intégrale avec leur clinique communautaire, leur crèche et leurs ateliers artistiques (n°100).

Dans ce numéro, en regardant l'évolution de la place des femmes dans la société haïtienne, telle que nous la présente Gracita Saint Louis dans cet entretien, nous constatons que depuis la libération de l'esclavage, les femmes sont actives en Haïti. Pourtant, leur combat pour l'obtention du droit de vote effectif en 1982 par exemple fut long et difficile.

Ce qui frappe, c'est la dynamique de leurs actions. L'AFLIDEPA lancée par 6 femmes en 2004 compte 418 militantes actives en 2011 ; L'APROSIFA née en 1993 fonctionne aujourd'hui avec 50 salariées.

« On ne naît pas femme, on le devient » disait Simone de Beauvoir. On ne naît pas solidaire, on le devient, disons-nous aujourd'hui. En effet, on souhaite à la relecture de ces interviews, que les femmes qui ont la chance de vivre dans un milieu aisé se sentent davantage solidaires des femmes des quartiers populaires ou de la campagne. On souhaite aussi, que les organisations de femmes progressent dans leurs mises en réseaux, afin de participer, en citoyennes à part entière, à la vie politique du pays. Ainsi dans le n°98 de NIH, Suzy Castor nous montrait son travail d'accompagnement à la décentralisation dans le cadre du CRESFED, dont elle est une des responsables. On souhaite enfin, que plus d'hommes soient solidaires de ces mouvements initiés par les femmes et que l'Education promise enfin « à tous » soit un moteur d'éveil et de respect pour tous.

L'ARTICLE DU MOIS

« On ne naît pas femme, on le devient »

Quelle est l'histoire du droit de vote des femmes en Haïti?

L'évolution du rôle et du statut de la femme haïtienne dans la législation est intimement liée à l'histoire du mouvement des femmes en Haïti. Il n'y a pas eu beaucoup d'études menées sur cette question. Des

organisations de femmes ont fait des recherches (notamment « Solidarite Famn Ayisyèn » - SOFA) pour connaître les actions des femmes dans le passé, les mettre en valeur et empêcher qu'elles ne sombrent dans l'oubli. Quand on sait que près de 52 % de la population sont des femmes et 70 % d'entre elles vivent à la

campagne, elles méritent étude!

Depuis la libération de l'esclavage on parle toujours de quatre héros : Jean-Jacques Dessalines, Henri Christophe, Toussaint Louverture et Alexandre Pétion. Mais on ne parle pas des femmes haïtiennes, qui ont pourtant participé à la lutte pour arriver à la libération nationale. Certaines soignaient les blessés, d'autres encourageaient les soldats, d'autres encore ont pris les armes : Suzanne Louverture, femme de Toussaint, Claire Heureuse, femme de Dessalines, Henriette Saint Marc, Madame Pageot, Défilé La Folle et Sanite Belair, qui a formé une armée et qui était « très convaincante »ⁱ. Sans oublier Madame Maurepas, Catherine Flon, Victoria Montout (Toya pour ses ami(e)s), Marie-Louise Croix David, femme du roi Christophe, et enfin Marie-Jeanne de Lamartinière, qui motivait les soldats au Fort de la Crête-à-Pierrot à Petite Rivière de L'Artibonite. L'histoire raconte qu'elle avait en main un fusil ou un sabre, qu'elle remontait le moral des soldats, les pensait, leur distribuait des cartouches, chargeait les canonsⁱⁱ.

En 1820, certaines femmes intellectuelles de la classe bourgeoise, comme Madame Joseph Courtois, Angélie Dufour, Marie-Louise des Cayes ont été les premières militantes des droits de la femme de la « Ligue Féminine » (ou dite Ligue des Femmes Haïtiennes). Elles commencèrent la lutte pour abolir la loi qui faisait d'elles des mineures par rapport à leur mari, sans autorisation de participer à la vie politique, sous le gouvernement Boyer.

Il faudra attendre 1934 pour que les mouvements féministes occidentaux prennent du poids, et le mouvement féministe haïtien aussi. Leurs objectifs sont similaires : lutter pour l'amélioration des conditions économiques des femmes, pour l'éducation des femmes, pour les droits civils et politiques des femmes. Sous la pression de la Ligue des Femmes Haïtiennes, une loi est enfin adoptée en octobre 1942 et ratifiée en 1944 : les femmes mariées peuvent désormais utiliser leur argent comme elles l'entendent.

Le premier congrès national de la Ligue en 1950 clame haut et fort ce succès : « Grâce à nos efforts, les femmes haïtiennes peuvent participer à la vie nationale ». L'objectif était alors de mobiliser le plus de femmes possible, de faire des recherches sur les problèmes de la femme haïtienne sur les plans éducatif, économique. Ces études étaient publiées dans le journal 'La voix des femmes'. Beaucoup de femmes ont alors été mobilisées dans la classe moyenne pour lutter pour le droit de vote des femmes. La même année, 1950, la Ligue obtient ce droit de vote des femmes limité à l'échelle municipale. Il faudra encore attendre janvier 1955 pour obtenir le droit de vote au niveau communal, et 1957 au niveau présidentiel.

Mais Haïti entre alors dans l'ère Duvalier, ne leur laissant guère l'opportunité de l'exercer. Ces militantes subiront la répression, étant contrôlées par le

gouvernement et les Duvaliéristes qui exigent d'elles de faire la propagande pour le régime, ou alors de se consacrer à des œuvres de charité. Elles choisissent la deuxième option, et sous couvert d'activités de charité, engagent des discussions contre les mauvaises conditions de vie de la femme et de la population en général. Certaines femmes luttent également contre la dictature auprès de leur mari. Beaucoup finissent leur combat exilées ou emprisonnées à Fort Dimanche. Au même moment, le nouveau souffle au niveau international du mouvement d'émancipation de la femme, avec l'année internationale de la femme en 1975, leur donne soutien et courage. Finalement, la loi pour le vote des femmes entrera en vigueur en 1982.

Comment ont réagi les femmes à la fin de l'époque Duvalier ?

En 1986, plusieurs organisations de femmes ont participé et fomenté les mouvements populaires qui aboutissent au départ de Jean-Claude Duvalier le 7 février 1986. A partir de cette date, de nombreuses organisations de femmes se créent. C'est notamment le cas de « Solidarite Fanm Ayisyèn » - SOFA, dont la première Assemblée Générale rassemble une trentaine de femmes intellectuelles, paysannes et venant des quartiers urbains populaires. Les mouvements de paysans créent également des « sections femmes » dans leur réseau : Tèt Kole Ti Peyisan Ayisyen, le MPP.

La coalition des organisations de femmes qui existaient en cette période post-Duvalier a perdu de sa force aujourd'hui. Les organisations sont à la recherche de cette ancienne coalition. La difficulté réside dans le fait que les diverses revendications n'arrivent pas à se rassembler et aller de l'avant à la rencontre de l'Etat pour parler d'une seule et même voix.

Y'a-t-il eu un changement dans les mentalités depuis 1986 ?

Oui, par exemple dans le cercle conjugal, les femmes peuvent divorcer. La jeune génération a l'habitude de dire « On ne peut pas me forcer de rester avec un homme, si je ne l'aime pas je m'en vais ! ». Elles ont largement la liberté de se regrouper en associations. Dans les campagnes, il y a parfois des hommes qui veulent surveiller leur femme et leur interdire de participer aux réunions de l'organisation locale. Mais là où il y a une organisation forte, la femme est soutenue par les autres qui prennent sa défense.

Par ailleurs, dans le domaine scolaire, les garçons ne sont plus prioritaires face aux filles quand il s'agit de leur fournir l'instruction primaire. En effet, même si le coût de l'écolage est toujours aussi lourd pour les familles, ce n'est plus une raison pour envoyer les garçons à l'école plutôt que les filles. Les filles sont d'ailleurs les plus nombreuses à obtenir le certificat dans les zones très reculées. Cependant les parents restent réticents à envoyer leurs filles en ville après

l'enseignement primaire car ils craignent qu'elles ne reviennent enceintes. Selon les zones, il est rare qu'elles arrivent en 9^e année fondamentale (niveau 3^e en France) : dans la zone de Gressier, en ville, il y a beaucoup de jeunes filles qui vont jusqu'en philo (terminale); dans la commune de l'Arcahaie dans les mornes, on ne trouve pas de filles qui arrivent en 9^{ème} année (3^{ème}). Les bourses pour les études supérieures n'étant pas accessibles aux personnes n'ayant pas le niveau adéquat, l'entrée dans le supérieur est donc plus difficile pour une fille.

Y'a-t-il des inégalités entre les femmes ?

Il y a de grosses différences de conditions de vie entre les femmes qui vivent dans les quartiers populaires et celles qui font parties du milieu aisé (classe moyenne de haut niveau). Les premières n'ont aucun confort, n'ont pas le minimum pour vivre, ne peuvent pas fournir une éducation à leurs enfants, pendant que les secondes ont la possibilité de vivre dans des logements confortables, de scolariser leurs enfants, de se soigner, d'accoucher avec un gynécologue, le mari les conduisant pour se rendre à l'hôpital le jour J. Les femmes dans les campagnes se voient comme délaissées, surtout lorsqu'elles vivent dans les mornes reculés. Elles réclament la terre, le crédit agricole, le droit à l'éducation, le droit à l'identité (l'accès aux actes de naissance, aux extraits des archives nationales), le droit à la santé (surtout sur le plan maternel au regard du fort taux de décès en couche), la fin de la discrimination sur le plan économique (rémunération dans le travail). En revanche, toutes se sentent concernées par le droit à la sécurité. En effet, quelle que soit leur classe sociale, elles subissent toutes des violences dans la société et dans la vie conjugale : discriminations, violences verbales, physiques et sexuelles (conjugales ou non). «Tout famn

se bouzen », « tout famn se timoun »ⁱⁱⁱ, sont des expressions qui perdurent malgré les avancées et les émancipations. Malheureusement, quand on est une femme, on est considérée comme vulnérable. Ce qui est contradictoire puisque les femmes participent très activement à la production nationale! Les femmes ne dénoncent pas facilement leurs agresseurs, ne portent pas plainte auprès de la police car la police ne fait pas grand-chose. De plus, les femmes craignent parfois que les hommes, suite à la plainte, les quittent et donc de se retrouver à la rue. Elles préfèrent contacter directement les organisations de femmes, qui les accompagnent alors dans leurs démarches.

Quelles sont les actions que mène votre organisation ITECA (Institut de Technologie et d'Animation) en direction des femmes ?

ITECA intervient dans le milieu paysan. Il appuie les organisations de femmes pour renforcer leur capacité organisationnelle, leur capacité de production agricole et d'élevage. Il encourage les différentes organisations de femmes paysannes à se mettre en réseau pour donner plus de force à leurs revendications. Le premier rassemblement d'organisations de femmes paysannes à l'initiative d'ITECA a eu lieu en 2005. Puis le deuxième rassemblement en 2009 a rassemblé une délégation de 100 femmes paysannes venues des 10 départements du pays. A l'issue de cette réunion, une « commission initiative pour la construction d'un mouvement national de femmes paysannes » a été créée. Depuis lors, la commission s'est réunie 3 fois à Port-au-Prince.

*Propos de Gracita Ossias St Louis, responsable du pôle femmes à ITECA^{iv},
Mis en forme par l'équipe de rédaction NIH*

Note de la rédaction : Le sujet du droit des femmes étant très vaste pour un seul article, nous poursuivrons le débat dans un autre numéro de NIH très prochainement.

VU DANS LA PRESSE ET DANS L'ÉDITION

Courrier International, du 6 au 12 octobre, Une armée de mauvais souvenirs

"L'idée lancée par le président Martelly de créer une nouvelle force militaire soulève bien des questions", affirme le quotidien Le Nouvelliste. (...) Un plan intitulé Politique de sécurité et de défense nationale prévoit le recrutement de 500 hommes dès octobre, puis la constitution d'une force armée de 3 500 soldats en trois ans et demi, qui coïnciderait avec le départ de la Mission

de l'ONU pour la stabilisation d'Haïti, dont le mandat est critiqué par une grande partie de la population. Mais "l'opinion publique n'y est pas préparée" affirme le quotidien qui demande "un débat national". D'autant que beaucoup craignent que cette armée serve de "milice gouvernementale".

Haïti Libre, 09 octobre 2011, Michaëlle Jean : Vers un changement de paradigme au pays

(...) Michaëlle Jean, l'envoyée spéciale de l'UNESCO en Haïti, a déclaré que « (...) ça bouge en Haïti (...). Ce qui est en train de se dessiner, c'est un changement complet de paradigme, c'est-à-dire sortir de

la logique d'assistantat qui n'a produit que dépendance, [...] mais n'a jamais rien produit de durable pour « pour passer à une logique d'investissement économique pour le développement socio-économique du pays, mais aussi

d'investissement des capacités(...) ». Concernant l'aide au développement, elle déclare « (...) Vous prenez trois ONG importantes en Haïti, vous mettez leurs budgets ensemble et elles ont plus de ressources financières que l'État lui-même, c'est un non-sens total ! Cela crée une sorte d'État parallèle, c'est pour cela que l'on parle de la République des ONG en Haïti. Ce n'est pas possible, si

l'on veut qu'il y ait un avancement majeur au niveau de la gouvernance, il faut un État avec des moyens pour vraiment mettre de l'avant ses politiques. Haïti a des plans, il y a un plan haïtien pour l'éducation, un plan haïtien pour le développement, pour la lutte contre la pauvreté, il faut aller avec ces paramètres-là. »

Le Monde, vendredi 14 octobre 2011, Interview de Lyonel Trouillot

"Dans la distribution inégale des richesses qui règne sur le monde, le partage inéquitable des mots n'est pas le moindre mal", dit l'un des personnages de "La belle amour humaine". Cette citation résume-t-elle ce qui vous anime dans vos diverses activités : redonner la parole à ceux qui en sont privés ?

Oui, il y a une paresse éthique de notre époque qui se gargarise de la fin de tout et ferme les yeux sur un grand nombre d'inégalités et sur la perte de langage en général. De combien de mots dispose une adolescente d'un bidonville de Port-au-Prince ? Qu'est-ce que le monde a à dire à un agriculteur haïtien ? Quelle

conversation peut se nouer entre une Occidentale née à l'âge du post-modernisme et un chauffeur de taxi d'un pays du Sud ? Ecrire pour dire : et si on parlait ? Et si on écoutait ce que disent ou pourraient dire ceux qu'on refuse de voir et d'entendre ? Dans ce vaste ici qu'est le monde, il y a tant de voix inaudibles, beaucoup de conversations qui n'ont pas lieu... J'essaie, en toute modestie, d'entendre et d'explorer quelques-unes de ces voix, d'imaginer quelques-unes de ces conversations... Dans l'agir aussi, essayer de contribuer à la naissance de voix interdites à elles-mêmes, par manque de savoir en général, de culture savante en particulier.

L'ACTUALITE DU COLLECTIF HAITI DE FRANCE

Partenariat avec Ethiquable

Ethiquable est une entreprise coopérative basée dans le Gers, spécialiste du commerce équitable. Ethiquable pense que l'agriculture paysanne est une voie pertinente pour le développement des pays du Sud. Depuis 2003, la coopérative défend ce modèle d'agriculture en proposant à des coopératives de petits producteurs un commerce équitable exigeant et adapté à leurs besoins. En Haïti, Ethiquable travaille avec différents groupements de paysans et coopératives et commercialise ainsi trois produits: du café, du chocolat et

du rhum. Une rencontre récente entre le Collectif Haïti de France et Ethiquable a permis la formalisation d'un futur partenariat entre les deux structures visant à favoriser la vente et la diffusion des produits haïtiens Ethiquable au sein du réseau du CHF. Nous vous tiendrons informés afin que vous diffusiez dans vos régions la consommation de produits haïtiens et favorisiez ainsi un soutien constructif aux dynamiques agricoles innovantes en Haïti.

Mission de Cindy Drogue en Haïti et en Guadeloupe, du 24 octobre au 10 novembre.

Cindy Drogue, chargée de mission du Collectif Haïti de France sera en mission en Haïti du 24 octobre au 5 novembre et en Guadeloupe du 5 au 10 novembre. Les termes de référence de sa mission concernent principalement la gestion et le suivi des différents projets liés au partenariat avec le Groupe Médialternatif et le Groupe d'Appui aux Rapatriés et Réfugiés (GARR): suivi et perspectives des projets 'Pigistes en Régions' et 'Télécentre Mobile' avec le Groupe Médialternatif et suivi et perspectives de la mission d'Anne Bertin, volontaire au

GARR qui travaille sur les questions d'état civil en lien avec l'immigration. Un des volets du travail d'Anne Bertin concerne la sensibilisation de la population haïtienne aux démarches réglementaires liées à l'état civil haïtien et plus largement la sensibilisation au droit à l'identité.

En Guadeloupe, Cindy Drogue travaillera à la fois avec le réseau associatif franco-haïtien ainsi qu'avec les acteurs de défense des droits humains pour poursuivre nos échanges sur la situation des Haïtiens là-bas.

ⁱ Bellegrade PP 226-227, Bellegrade, Dantes op cit, p 223 ; Madiou op cit chap.II p. 412

ⁱⁱ Dorsainvil Page 136, et Bellegrade Dantes écrivain haïtien page 223, édition Deschamps Port-au-Prince 1950

ⁱⁱⁱ Traduction : « toutes les femmes sont des putes », « toutes les femmes sont des enfants »

^{iv} Autre sources de Mme St Louis : Haïti et ses femmes, Dr Madeleine Sylvain Bouchereau, première édition 1957, 253 pages